



# Legataire universel et heritier reservataire

Par **euquinoreve**, le **20/07/2015** à **13:29**

Bonjour

ma tante est décédée et à rédiger un testament olographe dans lequel elle désigne deux légataires universels : sa soeur et sa niece.

son notaire me demande de signer des papiers afin qu'elles puissent toucher l'héritage de ma tante.

- suis je considérée comme heritier reservataire ?
- puis je bénéficié d'une quote part de l'heritage (je suis sa nièce au même degré que ma cousine désignée plus haut) ?
- que dois je faire ?

Merci de votre aide